

Ville de  
**MONTGERON**

DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE  
CODE POSTAL 91230

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
**MAIRIE DE MONTGERON**  
CONSEIL MUNICIPAL

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

OBJET : **N°24/95**  
**Versement d'un acompte de subvention au Centre communal d'action sociale de Montgeron pour l'année 2025**

**CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DÉCEMBRE 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le seize du mois de décembre à 19h30, LE CONSEIL MUNICIPAL, convoqué le 06 décembre 2024, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Madame Sylvie CARILLON, Maire

Le Maire, soussigné, certifie que le compte-rendu de la présente délibération a été affiché dans les délais légaux.

CONSEILLERS EN EXERCICE

Présents : Mme Sylvie CARILLON, Maire, M. FERRIER, Mme NICOLAS, M. GOURY, Mme DOLLFUS, M. CORBIN, Mme GARTENLAUB, M. LEROY, M. KNAFO, M. LE TADIC, Mme NOURRY, M. NOEL, Mme MOISSON, Mme DALAIGRE, M. MATTENET, Mme MORIN, M. MAGADOUX, Mme CARLOS, Mme BENZARTI, Mme TOUCHON, M. LE MEUR, Mme GUERY, M. HACKERT, Mme CIEPLINSKI, Mme BILLEBAULT, M. CROS, Mme NADJI, M. VEYRAT, M. MILOSEVIC (jusqu'à la délibération 24/101)

Absents ayant donné procuration :

Mme RAUNIER ayant donné procuration à Mme GARTENLAUB  
Mme PLECHOT ayant donné procuration à Mme DOLLFUS  
M. DUROVRAY ayant donné procuration à Mme CARILLON  
M. SALL ayant donné procuration à M. GOURY  
M. SOUMARE ayant donné procuration à M. LEROY  
Mme DE SOUZA ayant donné procuration à M. FERRIER

Absent : M. MILOSEVIC (à partir de la délibération 24/102)



Mme GUERY a été élue secrétaire de séance

**OBJET : VERSEMENT D'UN ACOMPTE DE SUBVENTION AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE MONTGERON POUR L'ANNEE 2025**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant la nécessité de verser un acompte à valoir sur la subvention annuelle accordée au CCAS de Montgeron afin de lui assurer une régularité et une pérennité de ses dépenses,

Considérant l'avis de la Commission municipale permanente en date du 12 décembre 2024,

**Le Conseil municipal,  
Après en avoir délibéré,  
À l'unanimité,**

**APPROUVE** Le versement d'un acompte de subvention au budget du CCAS d'un montant de 1 000 000€.

**PRECISE** Que cet acompte viendra en déduction de la subvention annuelle 2025 que la Ville attribuera prochainement au budget du CCAS de Montgeron.

**PRECISE** Que cet acompte pourra être versé en plusieurs fois selon les besoins de trésorerie du CCAS.

**DIT** Que les crédits sont prévus au Budget primitif 2025 de la ville, chapitre 65, article 657363.

**DIT** Que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.

**POUR EXTRAIT CONFORME**

  
**Sylvie CARILLON**  
Maire de Montgeron  
Conseillère régionale d'Ile-de-France

